

DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE



POUR ACCEDER A UN EMPLOI AU DOMICILE DES PERSONNES AGÉES, DES PERSONNES HANDICAPÉES,
DES FAMILLES...

UNE FORMATION QUALIFIANTE POUR UN METIER D'AVENIR

Sanctionnée par un Diplôme de niveau V, cette formation qualifiante permet au stagiaire de développer des compétences diversifiées afin d'accompagner et de maintenir les publics fragiles.

De par sa polyvalence et ses fonctions, le DEAVS est un professionnel qualifié compétent qui intervient auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes malades et des personnes handicapées, pour une aide dans la vie quotidienne, le maintien à domicile, la préservation, la restauration et la stimulation de l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre l'exclusion.

FORMATION PAR ALTERNANCE

Durée : 9 mois

Une formation par alternance qui s'appuie sur **16 semaines de stage** et **14 semaines de formation théorique et pratique.**

CONTENU

COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES : 504 HEURES

DF1 Connaissance de la personne : 105 heures

DF2 Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne : 91 heures

DF3 Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle : 70 heures

DF4 Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne : 77 heures

DF5 Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé : 91 heures

DF6 Communication professionnelle et vie institutionnelle : 70 heures

STRUCTURE DES STAGES : 560 HEURES

Stage Institution DF2 5 semaines (175 h).

Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Lieux : structures d'accueil du secteur sanitaire et social (Maison de retraite, EHPAD)

Stage Domicile DF5 6 semaines (210 h).

Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé

Lieux : associations d'aide à domicile ou foyer logement.

Stage Professionnel DF6 5 semaines (175 h).

Communication professionnelle et vie institutionnelle

Lieux : structures accueil personnes handicapées, associations d'aide à domicile ou foyer logement.

Le diplôme est obtenu après validation de l'ensemble des modules de formation. L'ensemble du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale doit être validé dans une période de cinq ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Etre âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation

• Disposer des pré-requis prévus par la loi évalués à partir d'un entretien de motivation et d'une épreuve écrite (culture générale).

La possession de certains diplômes ou titres, ou d'une expérience professionnelle peut donner lieu :

• à un allègement de l'évaluation des pré-requis

• à un allègement ou à une dispense de domaine de formation.

Chaque situation individuelle sera évaluée avec le centre de formation.



DÉBOUCHÉS

- Associations d'aide à domicile
- Foyer logement
- Structures du maintien à domicile

RÉUSSIR autrement
www.formation-mfr.com

INFORMATIONS PRATIQUES

- Contacter la structure pour obtenir un rendez-vous
- Possibilité de rétribution individuelle
- Formation subventionnée par le Conseil Régional
- Formation sous réserve d'un effectif de 10 stagiaires

Formation conventionnée et financée sous l'accord du Conseil Régional - Financement Européen